



**MODALITES D'INSCRIPTION POUR 2025-2026**

Préinscription en ligne.

Les auditions auront lieu **Mercredi 3 septembre** (convocation envoyée courant juillet).

Chaque candidat devra se présenter 10 minutes avant son horaire de passage.

**POUR TOUS LES INSTRUMENTS (sauf l'accompagnement)**

**Cycle 1 :** Œuvre(s) au choix d'une durée de 3 minutes environ

**Cycle 2 :** Œuvre(s) au choix d'une durée de 5 minutes environ

**Cycle 3 :** Œuvre(s) au choix d'une durée de 7 minutes environ

**CPES (cycle préparatoire à l'enseignement supérieur) :**

- Epreuve d'admissibilité : œuvre(s) au choix d'une durée de 7 minutes environ + une épreuve de déchiffrage.
- Une fois le test passé, si vous êtes admissible en CPES, vous suivrez une période de stage de 4 semaines avant l'épreuve d'admission en octobre.

**Formation continuée :** Œuvre(s) au choix d'une durée de 5 à 7 minutes environ

**Pour l'accompagnement piano des instruments mélodiques :**

Les informations relatives à l'accompagnement de vos œuvres figureront dans votre convocation (contacts des accompagnateurs, transmission des partitions, date de répétition).

**POUR LE CURSUS ACCOMPAGNEMENT**

**Cycle Découverte :**

- Une pièce pour piano seul au choix
- Préparation en loge d'un accompagnement puis mise en situation

**Cycle Exploration et CPES :**

- Une pièce pour piano seul au choix
- Préparation en loge d'un accompagnement et d'une réduction de chœur puis mise en situation

**RESULTATS**

**Mardi 9 septembre à 17h :** publication des résultats (avec affectation en instrument et pratique collective) sur [notre site internet](#).



## **EMPLOI DU TEMPS POUR LES ADMIS et ADMISSIBLES CPES**

**Semaine du 15 septembre** : début des cours, sauf pour la musique de chambre (début des cours la semaine du 29 septembre).

Avant le début des cours, suivre les étapes suivantes :

### **1. Test de formation musicale : Mercredi 10 septembre**

- **13h-16h30** : pour les primaires et collégiens
- **16h30-19h** : pour les lycéens, étudiants et adultes

L'orientation dans un niveau et le choix de l'horaire de cours de formation musicale se feront à l'issue du test.

### **2. Permanence du professeur d'instrument : Samedi 13 septembre**

Les horaires des cours d'instrument seront communiqués par les professeurs, au conservatoire, **entre 10h et 12h30**.

### **3. Permanence des professeurs de musique de chambre : Jeudi 18 septembre**

La constitution des groupes de musique de chambre (pour les instruments modernes cycle 3, formation continuée et CPES) se fera avec les professeurs, lors d'une permanence au conservatoire le **jeudi 18 septembre entre 16h et 20h**.

Les affectations définitives dans les groupes de musique de chambre seront publiées sur [notre site internet](#) et affichées dans le hall du conservatoire à partir du **Vendredi 26 septembre à 17h**.

## **INSCRIPTION ADMINISTRATIVE**

Les droits d'inscription seront à régler **en octobre** : [Droits inscription 2025-2026.pdf](#)

Pour les élèves de 1<sup>er</sup> cycle, il est possible de louer un instrument au conservatoire, pour un an renouvelable (si instrument disponible). Se rapprocher du professeur d'instrument pour plus d'information.

**Samedi 13 septembre entre 10h et 12h30** : permanence pour les locations d'instruments à la bibliothèque du conservatoire (informations, prises de rendez-vous).